



PREFET DU FINISTERE  
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE



4<sup>ème</sup> Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Baie de Morlaix »  
Réunion du 5 juin 2014



MORLAIX  
communauté  
SAO MONTEGUILLE

Pays  
Leonard  
Communauté de Communes

Une réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix s'est tenue dans les locaux de Morlaix Communauté, sous la présidence de M. Loïc LAISNE, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique et de M. Philippe LOOS, sous-préfet de Morlaix.

M. Philippe LOOS, ouvre la séance et remercie Morlaix communauté d'accueillir le comité de pilotage. Il en profite pour féliciter les nouveaux élus et ceux qui ont été renouvelés dans leur mandat.

Mme Nolwenn MALENGREAU, chargée de mission Natura 2000, commence sa présentation en rappelant l'historique de la démarche et l'état d'avancement du DOCOB. Elle présente les groupes de travail et en profite pour remercier les participants pour la richesse des échanges. Elle présente ensuite l'état des lieux du DOCOB, tout d'abord dans un contexte général (données abiotiques, mesures de protection et contexte foncier) puis la partie diagnostic écologique.

#### **I- Tome I : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE**

Le diagnostic écologique s'articule en deux parties : habitats puis espèces. Dans sa présentation, Mme MALENGREAU précise qu'elle a bien pris en compte les remarques des membres, notamment d'illustrer au maximum les différentes fiches d'habitats et d'espèces.

##### **1- Les habitats**

###### **- Les habitats marins**

Le sous-préfet s'interroge sur l'impact des tempêtes de cet hiver sur ces habitats. Mme MALENGREAU rapporte que le CDPMEM souhaite que l'effet de ces tempêtes sur les habitats marins et côtiers soit mentionné dans le DocOb. M. THIEBAULT, scientifique à la Station Biologique de Roscoff, répond qu'une étude est en cours en baie de Morlaix avec des points de suivi Rebut. Il ajoute que les intempéries ont engendré une importante turbidité qui a plongé les fonds marins dans le noir pendant les 3 mois qui ont suivi les tempêtes hivernales.

M. LAISNE souligne que les tempêtes sont courantes dans le secteur et qu'il ne faut pas rentrer dans le conjoncturel, mais qu'il est important de mentionner dans le DOCOB la variabilité des fonds marins suite à ces événements climatiques. Il rappelle enfin qu'un DOCOB est évolutif.

###### **- Les habitats terrestres**

La question de la spartine est abordée. Ce sont des espèces qui colonisent rapidement les bords de mer. Cependant, cette espèce n'a pas recouvert de trop grands espaces comme dans d'autres secteurs, et il y a une véritable volonté d'agir de la part des élus de Roscoff.

## 2- les espèces

### - Avifaune

M. LALLONDER, de L'Association de Chasse du Domaine Public Maritime du Finistère (ACDPMF) remercie Mme MALENGREAU d'avoir pris en compte leur courrier du 3 juin 2014. En effet, à la lecture du projet de tome I du DOCOB, cette association avait fait part de son désaccord sur la mention d'un besoin de révision du périmètre des réserves de chasse dans certaines fiches oiseaux.

M. LAISNE ajoute que cette remarque est tout à fait justifiée et rappelle les modalités pratiques d'un état des lieux de DOCOB. Les deux phrases concernées seront ôtées du volet état des lieux DOCOB. Pour avoir lu ce courrier, il tient à intervenir sur deux points :

1- La quiétude des espèces est inhérente à la directive oiseaux, même si elle n'est pas notée en tant que telle.

2- La chasse ne peut être considérée comme étant le seul facteur dérangeant. La démarche Natura 2000 permet de croiser les données et d'identifier les différentes sources de dérangement.

### - Mammifères

La présentation de ces fiches espèces n'a engendré aucune question. Le manque d'illustrations dans cette partie ayant fait l'objet de remarques préalables, Mme MALENGREAU rappelle que des photos seront ajoutées.

### - Invertébrés marins

Mme MALENGREAU, précise que ce volet est à compléter sur les conseils de la Station biologique de Roscoff.

M. BREST, président du Comité Régional de Conchyliculture de Bretagne Nord (CRC BN) intervient sur les gisements d'huîtres plates. Il note que les stocks du gisement du banc de Saint Yves, en Penzé, se reconstituent régulièrement. Cette huître est retrouvée régulièrement en petites quantités sous les algues et rochers, notamment à la pointe de Primel. Yann Jacob informe de la présence d'un autre gisement au Drezen.

### - Espèces invasives

M. LAISNE souligne que le classement de l'huître creuse comme espèce invasive est un débat courant au moment de l'élaboration des DOCOB de la façade atlantique.

M. LEDARD, représentant de la DREAL Bretagne, indique que cette espèce figure dans la liste des espèces invasives au niveau régional. A son sens, il faut faire un traitement particulier pour cette espèce et ne pas les classer avec les crépidules. Le débat pourra se poursuivre dans les groupes de travail.

M. BREST soulève qu'une directive européenne prévoit deux types de classifications pour les espèces invasives : une disposition permet de classer cette espèce comme invasive sans pour autant lancer des actions d'extinction. Mais cette directive n'a pas été signée par la France et ne peut donc pas être appliquée.

### - Statut des espèces

M. LEDARD rappelle que l'anguille est une espèce en danger en Europe. Dans le cadre d'un règlement européen un plan d'action est en cours de mise en œuvre affichant des objectifs de restauration de cette espèce qui présente un intérêt économique non négligeable. M. LAISNE précise qu'il faut l'intégrer dans le DOCOB.

M. YVEN, élu de la chambre d'agriculture du Finistère, aborde la question des effets dévastateurs des bernaches cravants sur les cultures. C'est un phénomène nouveau observé en baie de Morlaix. La chargée de mission répond qu'elle va prendre contact avec une chargée de mission Natura 2000 en Vendée, qui est confrontée au même problème depuis plus longtemps, afin d'échanger sur le mode de gestion choisi. La chambre d'agriculture a lancé une proposition d'amendement dans le cadre de la loi sur la biodiversité pour mettre en place un fond d'indemnisation à l'intention des agriculteurs victimes d'une espèce protégée. M. LALLONDER indique qu'en

Champagne Ardennes, à proximité du Lac du Der, le conseil général finance une perte de revenu des agriculteurs pour des cultures dévastées par les oies et les grues cendrées. Mme PHILIPPE, représentant de la chambre d'agriculture du Finistère, précise qu'il est demandé à ce jour de faire une déclaration des dégâts afin de recenser les cas.

Mme MALENGREAU informe ne disposer, à ce jour, d'aucune explication scientifique de ce phénomène, mais que les tempêtes hivernales ont peut-être incité les oiseaux à se réfugier dans les terres. Ce phénomène nouveau en baie est à suivre sur plusieurs années pour apporter un mode de gestion adapté.

Enfin M. Jacob, représentant de Bretagne vivante, souhaite ajouter le rat surmulot comme espèce invasive.

## **II- tome I : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**

### **1- Fiche « Exploitation des algues »**

Concernant la fiche « Exploitation des algues », Mme GICQUEL de l'Agence des Aires Marines Protégées, souligne que certains retours de terrains indiquent que les mammifères marins fuient les zones où sont utilisées le peigne à Hyperborea dit « peigne norvégien ». Cette pratique représenterait une gêne sonore pour ces animaux. Cependant, il a été constaté que les dauphins revenaient après le passage du goémonier. Elle précise également que cette pratique est récente et moins utilisée que les scoubidoues.

M. LEDARD souligne que la gêne observée par l'utilisation du peigne norvégien sur les populations des dauphins de l'Iroise (population sédentaire) ne peut pas servir de référence car ces animaux ne sont pas sédentaires dans la Baie de Morlaix.

### **2- Fiche « Activités de loisirs »**

Au cours de la présentation de la fiche « Activités de loisirs », Mme LECLERC représentante de la DDCS 29 indique qu'elle fera connaître quelques remarques sur les activités de loisirs dans les jours qui suivent car elle n'a pas eu le temps de traiter ces fiches avant le COPIL.

M. SEITE, maire de Roscoff intervient sur le dossier des évaluations d'incidence Natura 2000. Pour lui, ces documents sont trop lourds à traiter et demande à les simplifier.

Mme MALENGREAU, répond que c'est une remarque récurrente pour les manifestations nautiques. Les acteurs demandent un document propre à la Baie de Morlaix. Ce n'est pas facile pour les porteurs de projet de comprendre l'intérêt de ces documents et le rôle de l'Etat.

M. LAISNE rappelle que les manifestations nautiques doivent être instruites par les services de la DDTM. Le préfet maritime avait signé un arrêté qui concerne toutes les manifestations nautiques, quelque soit leur importance. Les spécificités du site doivent en effet, en fonction de la saison et de l'importance de la manifestation, être prises en compte. C'est au porteur de projet de faire cette étude d'incidence avec l'aide de la DML. A ce jour, personne n'a alerté la préfecture maritime des difficultés et ce travail n'incombe pas à la chargée de mission.

M. LEDARD souligne que chaque DOCOB dispose d'une charte Natura 2000. Il prend pour exemple la charte « manifestation nautique » du Parc Naturel Marin d'Iroise. Cette charte, élaborée pendant la phase de rédaction du DocOb, pourra être mise en œuvre dans la Baie de Morlaix uniquement une fois le DOCOB terminé. La signature d'une charte Natura 2000 spécifique aux manifestations nautiques peut dispenser le porteur de projet de la réalisation d'une étude d'évaluation des incidences.

Mme MALENGREAU précise qu'elle n'a jamais réalisé d'étude d'incidence Natura 2000, qui relève de la responsabilité du porteur de projet, mais qu'elle a accompagné les porteurs de projet, via la mise à disposition des éléments de connaissance recherchés.

### III- Tome II : ENJEUX ET OBJECTIFS

Mme MALENGREAU propose de monter un groupe de travail composé d'experts d'ici fin juin pour en dégager les objectifs. Le rôle des experts est de hiérarchiser les enjeux et connaissances sur chaque espèce de faune et flore et d'en dégager les priorités.

M. LOOS note qu'il y a un enjeu de communication générale.

M. LAISNE propose de valider cette première partie de DOCOB. Sans remarque de la part de l'assemblée, il remercie la chargée de mission pour son travail. Il demande ensuite aux membres du COPIL s'il est nécessaire de programmer un 5<sup>ème</sup> COPIL avant la validation du DOCOB. Sinon ce sont les groupes de travail qui feront avancer les travaux.

Mme MALENGREAU en profite pour faire un appel aux nouveaux élus afin de participer aux groupes de travail. L'ensemble des acteurs du site Baie de Morlaix sont les bienvenus.

M. LEDARD informe à ce titre les élus, membres du COPIL, qu'une journée régionale sur Natura 2000 en Bretagne va leur être proposée au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 ; l'objectif étant d'expliquer la démarche et de faire un retour sur les avancées obtenues dans le cadre de Natura 2000.

Mme MALENGREAU ajoute que cette rencontre est un bon moyen d'échanger avec des élus qui sont dans la démarche depuis longtemps, sur d'autres territoires.

M. YVEN demande qu'une réunion à destination des agriculteurs du site soit programmée afin de répondre à leurs interrogations. Cette réunion sera organisée par la chambre d'agriculture, en partenariat avec la DDTM et l'opérateur Natura 2000.

M. LE COUSSE, vice-président de Morlaix communauté, demande à quel moment aura lieu le COPIL de validation.

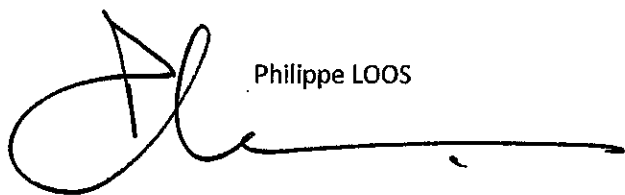
M. LAISNE répond qu'il aura lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 avec une fin des travaux d'élaboration du DOCOB programmée en décembre 2014. L'animation du site commencera au cours de l'année 2015.

La fin de la réunion approchant, Mme MALENGREAU précise qu'un petit film « en immersion dans le pays de Morlaix » a été réalisé sur 3 sites Natura 2000 : les Monts d'Arrée, Rivière du Douron, Baie de Morlaix. Il est disponible sur internet en cliquant sur le lien suivant : <http://baie-morlaix.n2000.fr/accueil>.

M. LOOS clôture ce COPIL en remerciant Mme MALENGREAU pour son travail et son engagement.

Le sous-préfet de Morlaix

L'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique  
pour l'action de l'Etat en mer

  
Philippe LOOS

  
L'administrateur général des affaires maritimes  
Loïc LAISNE